S. Ex. M. le Cte de la Ferronays.

Juillet. Le soussigné chargé d'Affres de S. M. l'Empe=
=reur du Brésil en France ayant eu l'honneur
de recevoir de la Pte que Leurs Excellences Mrs les
Représentants des Cours d'Autriche de la
Grande Bretagne, de Prusse, & de Russie près
S. M. T. Chne & M. le Cte de la Ferronays,
Ministre Secrétaire d'Etat des Affres Etrangères
leur ont adressé en leur donnant Communication
du Protocole signé à Aix la Chapelle le 21
Novembre 1818 par lequel il a été convenu
que les Ministres Résidents accrédités auprès
de Leurs Cours formeront par rapport à leur
rang une classe intermédiaire entre les Ministres
de second ordre & les Chargés d'Affaires se=
=rait chargé de transmettre à la Connaissance de sa
Cour le contenu de ces pièces. Le soussigné
ayant lieu de croire qu'elle en question n'a
point encore été communiquée à son Cabinet
de Rio Janro et dans la ferme résolution pro=
=pre à faire que lorsqu'il en aura connaissance
il saura apprécier les justes dispositions
y contenues, et il ne tardera pas à l'adopter
d'autant plus qu'il est un sûr moyen d'éviter
les discussions qui pourraient se susciter
à l'avenir. Le soussigné profite avec empres=
=sem.t de cette occasion pour renouveller à
Leurs Ex.ces les assurances de sa haute considéra=
=tion. Paris le 11 Juillet 1828. Leurs Ex.ces Mrs
le Cte d'Appony, le Cte de la Ferronays, le Vte de
Granville, le Bon de Werther & le Cte Pozzo
di Borgo.

Monsieur le Cte Autorisé par ma Cour, j'ai
l'honneur de m'adresser à V. Ex.ce pour lui
exposer une fâcheuse occurrence qui a eu lieu
entre Mr l'Amiral Bon Lemarant
Commandant les Forces Navales de S. M. T. C.